

MISE A JOUR

DE LA CAMPAGNE CPI de PGA sur l'efficacité et l'universalité du Statut de Rome

JANVIER - AVRIL

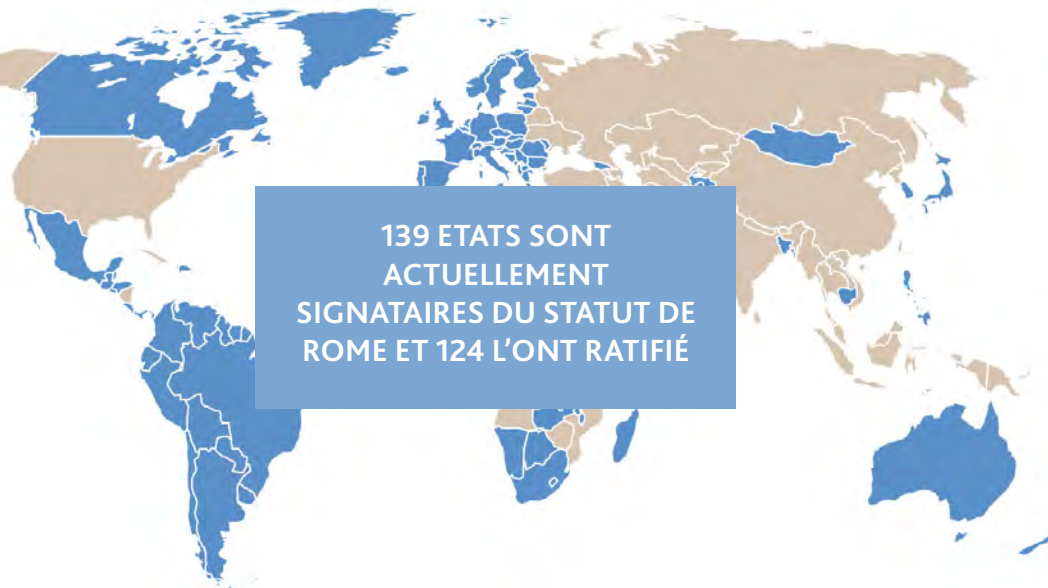
2017



Une Cour universelle soutenue à travers le monde

La Campagne de PGA sur la CPI a d'ores et déjà joué un rôle crucial dans 77 des 124 ratifications du Statut de Rome, à travers laquelle les Etats ont garanti une protection juridiques à leurs territoires et populations contre les crimes les plus graves de droit international.

Le réseau de parlementaires de PGA a par ailleurs contribué à la mise en œuvre du Statut de Rome dans 32 pays, contribuant ainsi au renforcement de ces systèmes juridiques nationaux. Découvrez les résultats obtenus ces quatre derniers mois et participez à la Campagne de PGA sur la CPI !



PGA accueille positivement la décision de l'Afrique du Sud de suspendre la procédure de retrait du Statut de Rome de la CPI

Le 7 mars 2017, le gouvernement de l'Afrique du sud a notifié au Secrétaire général des Nations Unies sa décision de retirer sa dénonciation du Statut de Rome, qui lui avait été soumise le 19 octobre 2016. Cela suit la décision de la Haute-Cour de Gauteng (Pretoria), concluant que la dénonciation du Statut de Rome par le gouvernement était inconstitutionnelle et donc nulle, dans la mesure où elle n'avait pas reçu l'approbation du Parlement sud-africain – qui avait adopté en 2000 la loi autorisant la ratification.

Les Membres de PGA au sein de l'opposition sud-africaine avaient activement soutenu la pétition qui a résulté en cette décision d'inconstitutionnalité, tandis que certains parlementaires de la majorité ont engagé des discussions avec PGA dans les mois précédant le jugement.

En parallèle, PGA a travaillé avec des organisations de la société civile et des représentants de la communauté internationale, y compris le Conseil de l'Union européenne (présidé par Malte) et le Service européen pour l'action extérieure, afin de protéger l'intégrité du cadre légal de lutte contre l'impunité en Afrique du Sud mis en danger par la décision du gouvernement d'introduire un projet de loi abrogeant la loi de mise en œuvre du Statut de Rome.

Les Membres de PGA avaient entre 1999 et 2002 promu l'élaboration et adoption de cette législation de mise en œuvre du Statut de Rome. Le 8 mars 2017, alors que PGA, le Southern African Litigation Centre et le chapitre sud-africain de la Commission internationale des juristes déposaient leurs soumissions sur le projet de loi d'abrogation, le gouvernement sud-africain a décidé de retirer le texte, qui aurait permis la dénonciation du Statut de Rome dans le respect de la Constitution.

Pour en savoir plus: www.pgaction.org/fr/news/south-africa-halts-rome-statute-exit.html

Voir la soumission de PGA à la Commission justice du Parlement sud-africain (en anglais: www.pgaction.org/pdf/2017-03-Submission-of-PGA-on-RSA-Bill-to-Repeal-the-Implementation-of-ICC-Act-2002.pdf)

PGA a envoyé une lettre de félicitations à S.E. M. Adama Barrow, Président de la République de la Gambie pour son élection et sa décision de retirer la dénonciation du Statut de Rome par le pays

Dans une lettre en date du 7 février 2017, PGA a présenté ses sincères félicitations à M. Adama Barrow, nouvellement élu à la Présidence de la République de la Gambie, pour la [décision de son gouvernement de joindre à nouveau la Cour pénale internationale \(CPI\) et l'organisation du Commonwealth](#) (en anglais).

PGA a accueilli très positivement la déclaration faite par M. Barrow lors d'une réunion avec la communauté diplomatique de Banjul, pendant laquelle il s'était engagé à renforcer l'Etat de droit, le pouvoir judiciaire, les forces de l'ordre et de sécurité et avait demandé le soutien de la communauté internationale pour une transition effective et une consolidation de la démocratie en Gambie.

Pour en savoir plus: www.pgaction.org/fr/news/gambia-set-retract-its-withdrawal-from-icc.html

Mission de la Présidente de la CPI en Malaisie afin de s'entretenir avec le Président du Parlement, la Ministre de la Justice, le groupe national de PGA et autres acteurs de haut-niveau

HON. KULA SEGARAN,
SECRÉTAIRE DU GROUPE
NATIONAL DE PGA EN
MALAISIE, MEMBRE DU
COMITÉ EXÉCUTIF DE PGA:

« Le progrès exige de la patience et, malgré les préoccupations relatives à notre souveraineté, la Malaisie s'est engagée vers un futur sans impunité. C'est notre espoir que les victimes d'actes atroces obtiennent justice et que les générations futures soient protégées par le Statut de Rome. Adhérer au Statut permettrait à la Malaisie de participer à l'effort mondial de protection des droits les plus basiques de tout être humain.

Puisque la Malaisie n'est pas encore membre de la CPI, les atrocités commises sur notre territoire, telles que celle du vol MH17, peuvent avoir lieu sans aucune conséquence judiciaire. En devenant membre de la CPI, la Malaisie garantirait que les victimes aient accès à la justice et puissent demander des réparations devant la CPI comme juridiction de dernier ressort, qui agit en complément du système judiciaire national. »



Du 5 au 7 avril 2017, la Présidente de la CPI, la Juge Fernández de Gurmendi, a conduit une mission en Malaisie sur invitation du groupe national de PG afin de discuter de la ratification et mise en œuvre du Statut de Rome de la CPI. En la suite de cette mission, le Président du Parlement malaysien et des parlementaires intéressés ont reconfirmé l'importance de l'Etat de droit international dans la lutte contre les atrocités de masse et appelé le gouvernement à faire suite à la décision prise par le Cabinet en 2011 de ratifier le Statut de Rome.

La nouvelle Ministre de la Justice a affirmé son soutien au processus d'adhésion au Statut de Rome et prépare une visite de suivi à la CPI à La Haye. Le groupe national de PGA en Malaisie, qui bénéficie de membres de plusieurs partis, va continuer à soutenir le processus national d'accession.

Pour en savoir plus:

www.pgaction.org/fr/news/icc-president-visit-malaysia.html



Le Président du groupe national de PGA en Ukraine exige que son pays rejoigne la CPI de toute urgence



HON. HRYHORIY NEMYRIA, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SUR LES DROITS DE L'HOMME, LES MINORITÉS NATIONALES ET LES RELATIONS INTERETHNIQUES ET PRÉSIDENT DU GROUPE NATIONAL DE PGA EN UKRAINE :

« La ratification du Statut de Rome et l'adhésion à la Cour pénale internationale est un argument fort dans notre lutte contre l'agression de la Russie, que le gouvernement ukrainien n'utilise pourtant pas.

La ratification a été retardée pour trois ans. Qui bénéficie de cette décision et pourquoi ? ».

Le 20 février 2017, pendant une réunion du Comité de coordination de la Verkhovna Rada, l'Hon. Hryhoriy Nemyria, Président de la Commission sur les droits de l'homme, les minorités nationales et les relations interethniques et Président du groupe national de PGA en Ukraine, a appelé le gouvernement à adhérer au Statut de Rome et rappelé que la ratification du Statut de Rome constitue l'un des engagements pris par l'Ukraine dans le cadre de l'Accord d'association qu'elle a signé avec l'UE.





Séminaire sur la coopération avec la CPI à destination des parlementaires, juges et procureurs

Le 20 avril 2017, Dip. Margarita Stolbizer (Argentine), Présidente de PGA, a participé à la session d'ouverture du Séminaire national sur le renforcement de l'action de toutes les branches du gouvernement argentin dans la lutte contre l'impunité.



Silvia Fernandez de Gurmendi, Présidente de la CPI, figurait également au programme de la session. Le Président de la Cour suprême, Juge Ricardo Lorenzetti, le Ministre de la Justice, German Garavano, le Ministre adjoint aux Affaires étrangères, Pedro Raul Villagra Delgado, et la Vice-Présidente de la Chambre des députés, Patricia Jimenez, se sont tous adressés aux quelques 200 magistrats (juges et procureurs), membres du gouvernement, parlementaires et représentants de la société civile, du monde académique et des professions juridiques présents.



Cet événement, promu et initié par PGA, a été marqué par la conclusion d'un accord volontaire de coopérations entre la CPI et l'Argentine sur l'exécution des peines (avril 2017), qui reçoit un fort soutien des membres de PGA.

Pour en savoir plus: www.pgaction.org/fr/news/cooperation-icc-for-parliamentarians-judges-prosecutors.html

Rencontre d'une délégation de PGA et du Ministre de la Justice et Garde des Sceaux de la Sierra Leone, Hon. John Fitzgerald Kamara

A l'occasion de l'Atelier parlementaire régional pour la promotion de la ratification et la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques et à toxines (BWC) en Afrique, organisé par PGA à Freetown les 27 – 28 mars, une délégation de PGA menée par Hon. Bernadette Lahai, chef de l'opposition, a pu rencontrer le Ministre de la justice et Garde des Sceaux de la Sierra Leone, Hon. John Fitzgerald Kamara, afin de discuter du statut et éventuels progrès du processus de mise en œuvre du Statut de Rome en sierra-léonais.



MEMBRES DE PGA AU HONDURAS:

« Avec l'introduction de cette incrimination dans notre droit pénal, le Honduras fait suite à l'un des engagements faits lors de la ratification du Statut de Rome, c'est-à-dire d'adapter la législation nationale aux dispositions du Statut.

Cela représente également un progrès important du droit international pénal, puisque le crime d'agression n'a jamais été considéré comme un crime dans notre droit. Nous continuerons à travailler afin de nous assurer que le droit hondurien soit en conformité avec le Statut de Rome. »

Inclusion du crime d'agression dans le nouveau Code pénal du Honduras



Le 19 avril 2017, Dip. Jorge Cálix and Dip. Oswaldo Ramos Soto, membres de PGA, ont informé le Secrétariat de PGA que l'Assemblée plénière du Congrès hondurien avait approuvé à l'unanimité le crime d'agression dans le nouveau Code pénal.

Pour en savoir plus: www.pgaction.org/fr/news/crime-of-aggression-included-in-honduras-criminal-code.html

PGA interpelle la Commission sur la justice de l'Assemblée nationale de l'Equateur sur la transposition pleine et entière du Statut de Rome dans le Code pénal organique



Le 20 mars 2017, la Commission sur la justice de l'Assemblée nationale de l'Equateur a consacré une session aux réformes introduites par Dip. Marisol Peñafiel, membre de PGA, en vue de reformer le Code pénal organique afin de transposer en droit équatorien les crimes et principes contenus par le Statut de Rome ainsi que des mécanismes de coopération avec la Cour pénale internationale (CPI).

Dip. Ronny Monge Salas (Costa Rica), Membre du Comité exécutif de PGA, et Dr. David Donat Cattin, Secrétaire général de PGA, ont été entendus par la Commission, ainsi que Mlle Michelle Reyes, Coordinatrice de la région Amériques de la Coalition pour la CPI (CICC), et M. Juan Hernández, Coordinateur des programmes de prévention du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Pour plus d'informations: www.pgaction.org/fr/news/pga-addresses-justice-committee-ecuador-icc-statute.html

DIP. RONNY MONGE, MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE PGA ET AUTEUR DES DEUX INITIATIVES LÉGISLATIVES EN QUESTION, S'EST ENGAGÉ À FAIRE AVANCER LA PROCÉDURE LÉGISLATIVE, EN COLLABORATION AVEC LES AUTRES MEMBRES DU GROUPE NATIONAL DE PGA AU COSTA RICA :

« Nous devons faire avancer l'examen de ces propositions de loi, et demander un engagement ferme de l'exécutif qu'elles seront présentées durant la session extraordinaire. Nous souhaitons que le Costa Rica soit actif dans ce contexte international où les conflits et les violations des droits humains nous imposent de ne pas rester impassibles. »

L'Assemblée législative du Costa Rica s'engage à relancer la procédure parlementaire d'adoption de la loi de mise en œuvre du Statut de Rome et de coopération avec la CPI

Le 16 mars 2017 à midi, la Présidente de PGA, Dip. Margarita Stolbizer, s'est entretenue avec le Président de l'Assemblée législative du Costa Rica, Dip. José Alberto Alfaro Jimenez, au sujet du projet de loi de transposition du Statut de Rome en droit national, ainsi que le projet de loi de coopération avec la Cour pénale internationale (CPI).

La Commission parlementaire sur la sécurité et le trafic de drogue approuve un projet de loi sur la coopération avec la CPI

Le 19 janvier 2017, le Secrétariat de l'Action mondiale des parlementaires (PGA) a été informé par le Président de la Commission sur la sécurité et le trafic de drogues de l'Assemblée législative du Costa Rica, Dip. Ronny Monge, membre du Comité exécutif de PGA, que les membres de la Commission avaient adopté la proposition de loi n°19.665 sur la coopération et les relations avec la CPI qui crée les mécanismes nationaux de coopération avec la Cour afin d'améliorer l'efficacité et la légitimité du droit dans l'exercice crucial qu'est offrir justice aux victimes de crimes internationaux.

Pour plus d'informations: www.pgaction.org/fr/news/cooperation-with-icc-priority-for-costa-rica.html



La CPI et l'Argentine concluent un accord sur l'exécution des peines

Le 18 avril 2017, la Présidente de la Cour, Mme la juge Silvia Fernández de Gurmendi, et S.E. Mme Susana Malcorra, Ministre argentin des affaires étrangères et des cultes ont conclu l'accord sur l'exécution des peines lors d'une cérémonie qui s'est déroulée à Buenos Aires (Argentine). En vertu de cet accord, les personnes condamnées par la CPI pourront purger leur peine d'emprisonnement en Argentine si la Cour en décide ainsi et si l'Argentine accepte sa décision.

Pour en savoir plus: www.icc-cpi.int//Pages/item.aspx?name=pr1297

La CPI et la Suède concluent un accord sur l'exécution des peines

La Cour pénale internationale (CPI) et le Royaume de Suède ont conclu un accord sur l'exécution des peines. Selon cet accord, les personnes condamnées par la CPI pourront purger leur peine d'emprisonnement en Suède si la Cour en décide ainsi et si la Suède accepte sa décision. L'accord est entré en vigueur le 26 avril 2017.

Pour en savoir plus: www.icc-cpi.int//Pages/item.aspx?name=PR1299



L'Argentine ratifie les Amendements de Kampala sur le crime d'agression



Le 28 avril, la Ministre des affaires et étrangères et du culte de l'Argentine, Mlle Susana Mabel Malcorra, a déposé l'instrument de ratification des Amendements de Kampala sur le crime d'agression, devenant ainsi le 34ème Etat Partie aux Amendements de Kampala. La ratification fait suite à un séminaire organisé par la Présidente de PGA et avait été promue par l'action législative de certains parlementaires argentins (voir ci-dessus).

Lettre de félicitations de PGA au gouvernement du Portugal sur la ratification des Amendements de Kampala et l'Amendement à l'article 124 du Statut de Rome sur le crime d'agression

Dans une lettre en date du 12 avril 2017, PGA a présenté ses sincères félicitations au gouvernement du Portugal pour sa décision du 11 avril de ratifier l'Amendement à l'article 124 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et les Amendements sur le crime d'agression et sur l'article 8 du Statut de Rome relatif aux crimes de guerre adoptés à Kampala en 2010.

Lettre de félicitations de PGA au gouvernement des Pays-Bas sur la ratification des Amendements à l'article 124 du Statut de Rome

Le 23 mars, PGA a présenté ses félicitations au gouvernement des Pays-Bas pour sa décision en date du 20 mars 2017 de ratifier l'Amendement à l'article 124 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale qui retire la faculté à l'Etat qui rejoint le Statut de Rome de retarder la compétence de la CPI à son égard pour les crimes de guerre pour une période de sept ans après la ratification.

Déclaration de PGA sur la présente situation au Venezuela

Dans une déclaration en date du 21 mars 2017, PGA a affirmé sa préoccupation à l'égard des violations répétées de l'indépendance et du fonctionnement effectif du pouvoir législatif et du pouvoir judiciaire de la part du pouvoir exécutif du Venezuela.

PGA a réaffirmé que les menaces contre l'intégrité physique et/ou les poursuites motivées politiquement contre les parlementaires sont inacceptables et appelé à la libération des prisonniers politiques qui ont été privés de leurs droits humains les plus élémentaires. PGA a pressé le gouvernement à renoncer à s'engager sur la voie de la criminalisation de l'opposition et à respecter les droits humains fondamentaux de tous et les principes et normes consacrés par la Constitution et le droit international.

Pour en savoir plus: www.pgaction.org/fr/news/statement-pga-current-situation-venezuela.html

L'Action mondiale des parlementaires en appelle au respect des droits fondamentaux et de la Constitution démocratique en Guinée-Bissau

DIP. MARGARITA STOLBIZER (ARGENTINE), PRÉSIDENTE DE PGA

« L'Action mondiale des parlementaires est déterminée à protéger les droits humains des parlementaires et nous en appelons aux différentes autorités de la Guinée-Bissau de libérer tout parlementaire qui serait détenu pour des motifs politiques. Nous invoquons à ce titre la légitimité populaire dont chaque parlementaire est investi et qui ne peut pas faire l'objet d'atteintes de la part des autres pouvoirs de l'État. »

PGA a exprimé ses préoccupations à l'égard des violations répétées par l'exécutif de la Constitution et de ses garanties de l'indépendance du pouvoir judiciaire et de l'indépendance du Parlement.

Pour en savoir plus: www.pgaction.org/fr/news/pga-calls-for-respect-of-human-rights-in-guinea-bissau.html

Présentation au Secrétaire d'état aux Affaires étrangères du Royaume-Uni, Boris Johnson, du travail de PGA en matière de promotion et protection des droits humains à travers le monde par Mark Pritchard, membre du Comité exécutif

Le 8 février 2017, Mark Pritchard, membre du Comité exécutif de l'Action mondiale des parlementaires (PGA) et vice-président du Groupe parlementaire multi-partisan sur l'abolition de la peine de mort, s'est entretenu avec Boris Johnson, le Secrétaire d'état aux affaires étrangères du Royaume-Uni, au sujet des droits de l'Homme. M. Pritchard a souligné les efforts déployés par PGA à travers le monde afin de prévenir et contrer les graves violations des droits de l'homme et crimes contre l'humanité à travers sa campagne sur la CPI.

Pour en savoir plus: www.pgaction.org/fr/news/mark-pritchard-briefs-uk-foreign-secretary-boris-johnson.html

Discours du Procureur de la CPI devant le Conseil de sécurité de l'ONU sur la situation en Libye

Le 8 mai 2017, la Procureur de la CPI a effectué un discours sur la situation en Libye et annoncé que le Bureau du Procureur de la CPI considérait l'ouverture d'une enquête sur les crimes liés aux migrants commis en Libye, y compris la traite d'êtres humains.

Pour plus d'informations :

www.icc-cpi.int/Pages/item.aspx?name=170509-otp-stat-lib

Le Procureur de la Cour pénale internationale, Fatou Bensouda, se rend au Niger et prend la parole devant l'Assemblée nationale : Nous ne devons jamais oublier les victimes

Le 26 avril 2017, le Procureur de la Cour pénale internationale, Madame Fatou Bensouda, a conclu une visite officielle de deux jours à Niamey, en République du Niger. Madame Bensouda a effectué cette visite à l'invitation du Président de l'Assemblée nationale du Niger, S.E. Monsieur Ousseini Tinni, pour s'adresser aux députés et autres éminentes personnalités présentes. En plus de clarifier la compétence de la Cour pénale internationale (« CPI » ou la « Cour ») et les activités du Bureau du Procureur, cette session a aussi permis un échange franc et ouvert sur un large éventail de sujets.

Le Bureau du Procureur a reconnu que cette visite, qui a reçu une grande visibilité au sein des médias et institutions nigériennes, n'aurait pas pu avoir lieu sans la campagne de PGA sur la CPI, dans la mesure où elle fait suite à la participation du Président de l'Assemblée nationale du Niger à la 9ème Assemblée consultative des parlementaires sur la CPI et l'Etat de droit, tenue à Dakar en décembre 2016, durant laquelle la Procureur Bensouda a animé une session de questions-réponses avec des parlementaires de toutes les régions du monde.

Pour en savoir plus: www.icc-cpi.int/Pages/item.aspx?name=PR1300

Situation en Libye : La Chambre préliminaire I de la CPI lève les scellés sur un mandat d'arrêt contre Al-Tuhamy Mohamed Khaled, prétendument responsable de crimes de guerre et crimes contre l'humanité

Le 24 avril 2017, la Chambre préliminaire I de la Cour pénale internationale (« CPI » ou « la Cour ») a levé les scellés sur un mandat d'arrêt émis à l'encontre de M. Al-Tuhamy Mohamed Khaled, qui serait responsable de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis en 2011 dans le contexte de la situation en Libye.

Pour en savoir plus: www.icc-cpi.int/Pages/item.aspx?name=PR1298

La CPI tient un séminaire de haut niveau pour la coopération à Séoul

Les 4 et 5 avril 2017, la Cour pénale internationale (« CPI » ou « la Cour ») a organisé, en étroite coopération avec les autorités de la République de Corée, son 8ème séminaire régional de haut niveau sur le thème de « La CPI et l'Asie : une recherche commune de justice, de responsabilité et de prévention », à Séoul, en République de Corée, afin d'encourager la coopération avec la Cour.

Des délégués du gouvernement de treize pays, des hauts représentants du gouvernement et du système judiciaire de la République de Corée, des représentants de la CPI et des représentants d'organisations gouvernementales et intergouvernementales, y compris **Dr. David Donat Cattin**, Secrétaire général de PGA, ont discuté des moyens de renforcer la coopération en matière de justice pénale internationale ainsi que l'accroissement des ratifications du Statut de Rome dans la région.

Pour en savoir plus: www.icc-cpi.int/Pages/item.aspx?name=PR1293

Affaire Katanga : la Chambre de première instance II ordonne des réparations individuelles et collectives au profit des victimes

Le 24 mars 2017, la Chambre de première instance II de la Cour pénale internationale a rendu son ordonnance de réparation, par laquelle elle a ordonné des réparations individuelles et collectives, en faveur des victimes des crimes commis par Germain Katanga le 24 février 2003 lors d'une attaque lancée contre le village de Bogoro dans le district de l'Ituri en République démocratique du Congo (RDC).

La Chambre a ordonné des réparations individuelles à 297 victimes de M. Katanga, à savoir une indemnisation symbolique de 250 USD pour chaque victime, ainsi que des réparations collectives ciblées, sous la forme d'une aide au logement, d'un soutien à une activité génératrice de revenus, d'une aide à l'éducation et d'un soutien psychologique. Du fait de l'indigence de M. Katanga, le Fonds au profit des victimes a été invité à considérer d'utiliser ses ressources pour ces réparations et à présenter un plan de mise en œuvre le 27 juin 2017 au plus tard.

Pour en savoir plus: www.icc-cpi.int/Pages/item.aspx?name=pr1288

Affaire Bemba et autres : La Chambre de première instance VII rend la décision relative à la peine de cinq personnes déclarées coupables

Le 22 mars 2017, la Chambre de première instance VII de la Cour pénale internationale (CPI) a rendu la décision relative à la peine dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido*. Jean-Pierre Bemba Gombo a été condamné à une peine additionnelle d'une année d'emprisonnement et à une amende de 300 000 euros, qu'il devra verser à la Cour dans un délai de 3 mois à compter de la décision relative à la peine, et qui sera ensuite transférée au Fonds au profit des victimes.

Aimé Kilolo Musamba a été condamné à une peine totale de 2 ans et 6 mois d'emprisonnement et à une amende de 30 000 euros. Jean-Jacques Mangenda Kabongo a été condamné à une peine totale de 2 ans d'emprisonnement. Narcisse Arido a été condamné à une peine totale de 11 mois d'emprisonnement et Fidèle Babala Wandu à une peine totale de 6 mois d'emprisonnement.

Pour en savoir plus: www.icc-cpi.int/Pages/item.aspx?name=pr1287